



Gouvernement du Québec  
Ministère de la  
Sécurité du revenu

Profil N° 10

**PROFIL DES PERSONNES SCOLARISÉES,  
APTES AU TRAVAIL,  
À L'AIDE SOCIALE**

**Direction générale des politiques et des programmes**

**Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique**

**Octobre 1996**

**Les personnes suivantes ont participé à la réalisation de ce profil :**

**Auteur** : **Roger Lapierre**

**Collaborateurs** : **Alain Boisvert**  
**Pierre Lanctôt**  
**Francine Landry**  
**Nicole Lemieux**

**Recherche documentaire** : **Brigitte Houde**

**Secrétariat** : **Francine Cloutier,**  
**Huguette Masson**

---

**TABLE DES MATIÈRES**

LISTE DES TABLEAUX .....	IV
INTRODUCTION .....	1
1. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES ADULTES INSCRITS AU PROGRAMME APTE DÉCLARANT UNE FORMATION COLLÉGIALE OU UNIVERSITAIRE .....	3
Une personne apte au travail sur dix .....	3
Une surreprésentation des prestataires nés hors Canada .....	4
Un phénomène métropolitain .....	4
2. CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES ADULTES APTE DÉCLARANT UNE FORMATION COLLÉGIALE OU UNIVERSITAIRE .....	7
Des prestataires plus jeunes .....	7
Une plus grande proportion de personnes seules .....	7
Très peu de différences selon l'état civil .....	8
Des locataires dans une proportion de 74 % .....	8
La raison d'entrée à l'aide liée à une perte d'emploi dans près de 40 % des cas .....	9
Une durée cumulative à l'aide généralement moins longue .....	10
Des proportions plus importantes de participants et de disponibles comparative l'ensemble des aptes .....	11
Une non-disponibilité surtout attribuable à la présence d'enfants à charge .....	12
Une participation moins importante à la mesure Rattrapage scolaire que l'ensemble des aptes .....	12
Une participation au programme PAIE du double de celle de l'ensemble des adultes aptes .....	13
3. EXPÉRIENCES DE TRAVAIL DIVERSIFIÉES .....	15

## Table des matières

---

4. OBSTACLES À L'EMPLOI DES ADULTES APTES POSSÉDANT UNE FORMATION COLLÉGIALE OU UNIVERSITAIRE .....	21
Les obstacles particuliers rencontrés par les jeunes diplômés .....	23
Les obstacles particuliers des personnes moyennement scolarisées .....	23
Les obstacles psychologiques associés à l'expérience du chômage .....	
chez les personnes plus scolarisées .....	24
La formation : dans la conjoncture actuelle, plus nécessairement un moyen .....	
efficace de lutte contre le chômage .....	24
Les obstacles résultant des modifications du marché du travail .....	25
Les obstacles dus à l'importance des «baby boomers» sur le marché du travail .....	26
CONCLUSION .....	29
LEXIQUE .....	35
BIBLIOGRAPHIE .....	39

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Répartition des adultes aptes à l'aide de dernier recours et de l'ensemble des Québécois de 15 à 64 ans selon le niveau d'enseignement le plus élevé atteint et le sexe, novembre 1995 et juillet 1991 . . . . .	3
Tableau 2	Répartition des adultes aptes plus scolarisés selon le niveau d'enseignement le plus élevé atteint, le diplôme et le sexe, novembre 1995 . . . . .	3
Tableau 3	Répartition des adultes aptes selon le niveau de formation, l'origine et le sexe, novembre 1995 . . . . .	4
Tableau 4	Répartition des adultes aptes plus scolarisés selon les régions et le sexe, novembre 1995 . . . . .	5
Tableau 5	Répartition des adultes aptes plus scolarisés selon le groupe d'âge et le sexe, novembre 1995 . . . . .	7
Tableau 6	Répartition des adultes aptes plus scolarisés selon les catégories de ménage et le sexe, novembre 1995 . . . . .	8
Tableau 7	Répartition des adultes aptes plus scolarisés selon l'état civil et le sexe, novembre 1995 . . . . .	8
Tableau 8	Répartition des adultes aptes plus scolarisés selon le type de résidence et le sexe, novembre 1995 . . . . .	9
Tableau 9	Répartition des adultes aptes plus scolarisés selon la raison de la demande d'aide sociale et le sexe, novembre 1995 . . . . .	10
Tableau 10	Répartition des adultes aptes plus scolarisés selon la durée cumulative de présence à l'aide sociale et le sexe, novembre 1995 . . . . .	11
Tableau 11	Répartition des adultes aptes plus scolarisés selon la classification et le sexe, novembre 1995 . . . . .	11
Tableau 12	Répartition des adultes aptes non disponibles plus scolarisés selon les principales raisons de la non-disponibilité et le sexe, novembre 1995 . . . . .	12
Tableau 13	Répartition des adultes aptes participants plus scolarisés selon la mesure de développement de l'employabilité et le sexe, novembre 1995 . . . . .	13

## Liste des tableaux

---

Tableau 14	Adultes aptes plus scolarisés ayant déclaré une expérience de travail (93 %) selon les principaux derniers emplois occupés : durée moyenne de l'expérience de travail, durée écoulée depuis la dernière expérience de travail, taux de féminité, novembre 1995 . . . . .	16
Tableau 15	Caractéristiques des adultes aptes plus scolarisés dont les derniers emplois déclarés sont des emplois professionnels, novembre 1995 . . . . .	18
Tableau 16	Comparaisons entre les caractéristiques des adultes aptes plus scolarisés dont les derniers emplois déclarés sont des emplois professionnels et celles des adultes aptes déclarant d'autres types d'emploi, novembre 1995 . . . . .	19

## INTRODUCTION

Parmi les adultes inscrits au programme Actions positives pour le travail et l'emploi (APTE) en novembre 1995, un peu plus de 10 % (47 707) déclarent une scolarité de niveau collégial ou universitaire. Pour le quart d'entre eux (13 021), ces études sont sanctionnées par des diplômes ou des grades : diplôme d'études collégiales (DEC) général ou professionnel, baccalauréat, maîtrise ou doctorat.

Alors que l'instruction a toujours été considérée comme l'une des meilleures garanties d'obtenir un emploi permettant à la personne de subvenir à ses besoins et éventuellement à ceux de ses enfants, comment alors concevoir que, parmi les adultes du programme APTE, on compte plus de 10 % d'adultes scolarisés, dont plus de la moitié (55 %) déclarent une formation de niveau collégial et 45 % une formation de niveau universitaire ?

À partir d'une analyse des informations factuelles disponibles sur ces adultes, ce document entend donc tracer un premier portrait des adultes du programme APTE dits «plus scolarisés». À défaut de fournir une explication formelle de la présence de ces personnes à l'aide sociale, nous tenterons de dégager leur profil en mettant en évidence leurs principales caractéristiques, de façon à mieux comprendre la situation de ces personnes et éventuellement développer des interventions sur mesure qui seraient appropriées à cette situation.

Dans une première partie, ce document présente quelques informations générales sur ces personnes plus scolarisées, de façon à les situer par rapport à l'ensemble des prestataires aptes de l'aide sociale et à préciser les caractéristiques qui particularisent les femmes et les hommes. La deuxième partie de ce document se concentre sur l'étude des caractéristiques sociodémographiques des adultes aptes plus scolarisés pour en tracer le profil global. Cette deuxième partie aborde de plus la participation de ces adultes aux différentes mesures de développement de l'employabilité et d'aide à l'intégration à l'emploi. Alors qu'en troisième partie, il est fait état de la nature de leurs dernières expériences de travail, la dernière partie soulève la question des principaux obstacles auxquels sont confrontées les personnes scolarisées sur le marché de l'emploi.

## 1. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES ADULTES INSCRITS AU PROGRAMME APTE DÉCLARANT UNE FORMATION COLLÉGIALE OU UNIVERSITAIRE

### Une personne apte au travail sur dix

Lorsqu'on compare le niveau de scolarité de l'ensemble des adultes aptes inscrits à l'aide sociale avec celui de l'ensemble de la population québécoise âgée de 15 à 64 ans, on touche à l'un des facteurs fondamentaux de la pauvreté : une scolarité déficiente. En effet, les données présentées au tableau 1 montrent clairement que les adultes aptes inscrits à l'aide sociale sont nettement moins

Tableau 1  
Répartition des adultes aptes à l'aide sociale et de l'ensemble des Québécois de 15 à 64 ans selon le niveau d'enseignement le plus élevé atteint et le sexe, novembre 1995 et juillet 1991<sup>1</sup>

Niveau d'enseignement le plus élevé atteint	Adultes aptes à l'aide de dernier recours			Ensemble des Québécois		
	Femmes %	Hommes %	Total %	Femmes %	Hommes %	Total %
Collégial ou universitaire	9,8	11,8	10,8	40,9	42,5	41,7
En deçà	90,2	88,2	89,2	59,1	57,5	58,3
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source pour les données sur l'ensemble des Québécois : Statistique Canada, *Niveau de scolarité et fréquentation scolaire*, catalogue 93-328, tableau 2.

<sup>1</sup> Données de novembre 1995 pour les adultes aptes à l'aide sociale et de juillet 1991 pour l'ensemble des Québécois.

instruits que l'ensemble des Québécois. Ainsi, alors que 42 % des Québécois âgés de 15 à 64 ans ont une formation collégiale ou universitaire, à peine 11 % des adultes aptes inscrits à l'aide sociale déclarent un tel niveau de scolarité. Dans les deux cas, les différences entre les femmes et les hommes sont minimes (1,6 % en faveur des hommes, chez l'ensemble des Québécois et 2 %, également en faveur des hommes, chez les adultes aptes inscrits à l'aide sociale).

Tableau 2  
Répartition des adultes aptes plus scolarisés selon le niveau d'enseignement le plus élevé atteint, le diplôme et le sexe, novembre 1995

Niveau d'enseignement le plus élevé atteint	Femmes			Hommes			Ensemble		
	N	%	% de diplômées	N	%	% de diplômés	N	%	% de diplômés
Collégial	13 860	61,0	21,9	12 324	49,3	20,4	26 184	54,9	21,2
Universitaire	8 851	39,0	30,2	12 672	50,7	28,0	21 523	45,1	28,9
TOTAL	22 711	100,0	25,1	24 996	100,0	24,3	47 707	100,0	24,7

Les adultes déclarant une formation de niveau collégial ou universitaire représentent 11 % de l'ensemble des adultes du programme APTE. Les hommes apparaissent plus scolarisés que les femmes. En effet, ils sont proportionnellement plus nombreux que les femmes (51 % comparativement à 39 %) à déclarer une formation universitaire. Par contre, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses (61 % comparativement à 49 %) à ne posséder qu'une formation collégiale. On note finalement que parmi les adultes déclarant une formation de niveau collégial ou universitaire, le quart est détenteur d'un diplôme ou d'un grade. Des pourcentages équivalents d'hommes (20 %) et de femmes (22 %) sont détenteurs de diplômes d'enseignement collégial. Il en est de même pour ce qui est des grades universitaires : 30 % chez les femmes et 28 % chez les hommes.

### Une surreprésentation des prestataires nés hors Canada

Les prestataires nés hors Canada sont proportionnellement deux fois plus nombreux (35 %) parmi les prestataires aptes plus scolarisés qu'ils ne le sont dans l'ensemble des prestataires aptes (18 %). En conséquence, les prestataires nés au Canada sont proportionnellement sous-représentés (65 % contre 82 %). Cette surreprésentation des prestataires nés hors Canada peut être due aux freins particuliers auxquels ils doivent faire face (langue, non-reconnaissance des titres obtenus à l'étranger...). En outre, parmi l'ensemble des adultes aptes nés hors Canada, 21 % déclarent des formations collégiales ou universitaires, alors que pour l'ensemble des adultes aptes nés au Canada, on n'en dénombre que 9 %.

Par ailleurs, parmi les adultes aptes nés au Canada, on observe chez les femmes et chez les hommes des proportions équivalentes (8 % et 9 %) de personnes déclarant une formation collégiale ou universitaire. La situation est très différente pour les hommes et les femmes nés hors Canada : 26 % des hommes et 16 % des femmes déclarent une formation collégiale ou universitaire.

Tableau 3  
Répartition des adultes aptes selon le niveau de formation, l'origine et le sexe,  
novembre 1995

Niveau de formation	Nés au Canada			Nés hors Canada		
	Femmes	Hommes	TOTAL	Femmes	Hommes	TOTAL
Formation collégiale ou universitaire	16 036 8,4	14 771 8,6	30 807 8,5	6 675 16,1	10 225 25,6	16 900 20,8
Sans formation collégiale ou universitaire	174 505 91,6	156 356 91,4	330 861 91,5	34 843 83,9	29 639 74,4	64 482 79,2
TOTAL	190 541 100,0	171 127 100,0	361 688 100,0	41 518 100,0	39 864 100,0	81 382 100,0

### Un phénomène métropolitain

C'est dans la grande région métropolitaine de Montréal que se concentrent les adultes aptes plus scolarisés. Cette situation est largement attribuable au fait que les personnes nées hors Canada sont massivement installées dans cette région. Les adultes aptes plus scolarisés sont donc proportionnellement plus nombreux dans l'ensemble métropolitain constitué par les régions 06F (Ville de Montréal), 06A (Montréal-Banlieue et Laval) que l'ensemble des adultes du programme APTE (54 % comparativement à 36 %). En corollaire, ils sont sous-représentés dans les autres régions du Québec. Il s'agit là d'un phénomène bien connu qui fait que les personnes déjà scolarisées ou en voie de scolarisation décident de se déplacer vers les centres urbains ou d'y demeurer pour y poursuivre leurs études ou dans l'espoir d'y trouver plus facilement un emploi en rapport avec leur champ de spécialisation. Fait à souligner cependant, il s'agit là d'un phénomène qui semble être surtout le fait des hommes (59 % contre 47 %) qui se retrouvent dans la région métropolitaine de Montréal et qui paraissent en outre davantage se concentrer dans la ville même de Montréal; 48 % d'entre eux vivent à Montréal comparativement à 36 % des femmes. Notons que l'effet d'attraction ou de rétention que semble exercer la ville de Montréal

est plus accentué pour les personnes plus scolarisées que pour l'ensemble des bénéficiaires aptes et cela, autant pour les femmes que pour les hommes.

**Tableau 4**  
**Répartition des adultes aptes plus scolarisés**  
**selon les régions et le sexe, novembre 1995**

Régions	Femmes		Hommes		Total		Ensemble des adultes aptes		
	N	%	N	%	N	%	Femmes %	Hommes %	Total %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (1A)	332	1,5	224	0,9	556	1,2	2,0	2,2	2,1
Bas-Saint-Laurent (1B)	511	2,3	426	1,7	937	2,0	2,5	2,7	2,6
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	1 030	4,5	890	3,6	1 920	4,0	4,0	3,9	4,0
Québec (03A)	1 802	7,9	1 988	8,0	3 790	7,9	7,6	8,2	7,9
Chaudière-Appalaches (03B)	694	3,1	554	2,2	1 248	2,6	3,1	2,9	3,0
Mauricie-Bois-Francs (04)	1 633	7,2	1 207	4,8	2 840	6,0	6,9	6,7	6,8
Estrie (05)	1 064	4,7	873	3,5	1 937	4,1	3,6	3,7	3,6
Montréal-Banlieue et Laval (06A)	2 552	11,2	2 837	11,3	5 389	11,3	10,5	8,7	9,7
Laurentides-Lanaudière (06B)	1 557	6,9	1 178	4,7	2 735	5,7	10,3	9,6	9,9
Montérégie (06C)	2 379	10,5	2 091	8,4	4 470	9,4	13,6	12,2	12,9
Ville de Montréal (06F)	8 191	36,1	11 949	47,8	20 140	42,2	24,7	28,9	26,7
Outaouais (07)	483	2,1	481	1,9	964	2,0	4,2	4,3	4,2
Abitibi-Témiscamingue (08)	303	1,3	199	0,8	502	1,1	1,9	1,8	1,9
Côte-Nord (09)	174	0,8	96	0,4	270	0,6	1,4	1,2	1,3
Nouveau-Québec (10)	6	0,0	3	0,0	9	0,0	0,3	0,2	0,3
Central	-	-	-	-	-	-	3,3	2,9	3,1
<b>TOTAL</b>	<b>22 711</b>	<b>100,0</b>	<b>24 996</b>	<b>100,0</b>	<b>47 707</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## 2. CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES ADULTES APTE DÉCLARANT UNE FORMATION COLLÉGIALE OU UNIVERSITAIRE

### Des prestataires plus jeunes

Les prestataires signalant une formation collégiale ou universitaire sont généralement plus jeunes que l'ensemble des prestataires classés au programme APTE. Le tableau 5 affiche la répartition des prestataires plus scolarisés par groupe d'âge en les comparant à l'ensemble des prestataires aptes au travail. Bien que le poids relatif des prestataires de moins de 30 ans soit le même parmi les prestataires scolarisés que parmi l'ensemble des prestataires aptes, on constate qu'à partir de 30 ans l'écart se creuse entre les deux groupes. En effet, plus de la moitié (54 %) des personnes scolarisées sont âgées de 30 à 44 ans, tandis qu'on ne retrouve que 43 % de l'ensemble des prestataires aptes dans cette tranche d'âge. De plus, alors que 28 % des prestataires aptes sont âgés de 45 ans et plus, seulement 18 % des prestataires plus scolarisés dépassent le cap des 45 ans.

On note par ailleurs que les femmes plus scolarisées sont plus jeunes que les hommes dans la même situation. En effet, alors que 25 % des hommes plus scolarisés ont moins de 30 ans, on en retrouve 32 % parmi les femmes. Les proportions des deux groupes sont à peu près équivalentes pour ce qui est de la tranche d'âge 30 à 44 ans.

Tableau 5  
Répartition des adultes aptes plus scolarisés  
selon le groupe d'âge et le sexe, novembre 1995

Groupe d'âge	Femmes		Hommes		Total		Ensemble des adultes aptes		
	N	%	N	%	N	%	Femmes %	Hommes %	Total %
18-29 ans	7 321	32,2	6 170	24,7	13 491	28,3	30,9	28,0	29,6
30-44 ans	11 859	52,2	13 642	54,6	25 501	53,5	42,0	43,1	42,6
45-54 ans	2 848	12,5	4 076	16,3	6 924	14,5	15,4	16,8	16,0
55-64 ans	683	3,0	1 108	4,4	1 791	3,7	11,7	12,1	11,8
TOTAL	22 711	100,0	24 996	100,0	47 707	100,0	100,0	100,0	100,0

### Une plus grande proportion de personnes seules

De façon générale, les adultes plus scolarisés sont plus fréquemment des personnes seules que l'ensemble des adultes aptes (57 % comparativement à 49 %). On note cependant que le phénomène est plus accentué chez les hommes que chez les femmes (71 % comparativement à 41 %). Par contre, le phénomène de la monoparentalité féminine qu'on observe chez l'ensemble des adultes aptes demeure à peu près identique au sein des adultes aptes plus scolarisés. En effet, les femmes se retrouvent proportionnellement nettement plus nombreuses (37 %) que les hommes (3 %) responsables de familles monoparentales. Cependant, il n'existe pas de différences marquées dans la répartition des hommes et des femmes selon les autres catégories de ménage (couples sans enfants et familles biparentales).

Tableau 6  
Répartition des adultes aptes plus scolarisés  
selon les catégories de ménage et le sexe, novembre 1995

Catégories de ménage	Femmes		Hommes		Total		Ensemble des adultes aptes		
	N	%	N	%	N	%	Femmes %	Hommes %	Total %
Personne seule	9 286	40,9	17 753	71,0	27 039	56,7	33,3	65,3	48,5
Couple sans enfants	1 036	4,6	1 287	5,1	2 323	4,9	9,1	9,6	9,3
Famille monoparentale									
- 1 enfant	4 997	22,0	604	2,4	5 601	11,7	20,9	2,5	12,2
- 2 enfants ou plus	3 368	14,8	255	1,0	3 623	7,6	16,6	1,0	9,2
Famille biparentale									
- 1 enfant	1 557	6,9	1 889	7,6	3 446	7,2	7,3	7,9	7,6
- 2 enfants ou plus	2 269	10,0	3 100	12,4	5 369	11,3	12,6	13,5	13,0
Conjoint/e d'étudiant	198	0,9	108	0,4	306	0,6	0,3	0,2	0,2
TOTAL	22 711	100,0	24 996	100,0	47 707	100,0	100,0	100,0	100,0

### Très peu de différences selon l'état civil

La répartition des prestataires aptes plus scolarisés selon l'état civil est sensiblement la même que celle de l'ensemble des prestataires aptes. Par contre, alors que la répartition des hommes plus scolarisés en fonction de leur état civil se rapproche considérablement de celle de l'ensemble des hommes aptes, on note que le phénomène des ruptures d'unions est un peu moins fréquent (29 %) chez les femmes plus scolarisées que chez l'ensemble des femmes aptes (32 %). On observe en conséquence chez les personnes plus scolarisées un écart moins important quant au phénomène des ruptures d'unions entre les hommes et les femmes.

Tableau 7  
Répartition des adultes aptes plus scolarisés  
selon l'état civil et le sexe, novembre 1995

État civil	Femmes		Hommes		Total		Ensemble des adultes aptes		
	N	%	N	%	N	%	Femmes %	Hommes %	Total %
Célibataire	12 088	53,2	14 776	59,1	26 864	56,3	47,7	60,0	53,6
Marié/e	4 105	18,1	5 548	22,2	9 653	20,2	20,5	20,8	20,6
Veuf/ve	267	1,2	87	0,3	354	0,7	2,3	0,6	1,5
Séparé/e légalement	636	2,8	418	1,7	1 054	2,2	3,6	2,3	3,0
Séparé/e sans jugement	1 810	8,0	1 586	6,3	3 396	7,1	8,3	4,7	6,6
Divorcé/e	3 805	16,7	2 581	10,3	6 386	13,4	17,6	11,6	14,7
TOTAL	22 711	100,0	24 996	100,0	47 707	100,0	100,0	100,0	100,0

### Des locataires dans une proportion de 74 %

Les prestataires aptes plus scolarisés se distinguent de l'ensemble des prestataires aptes en ce qui concerne le type de résidence. Ils sont un peu plus fréquemment locataires (74 %) et un peu moins souvent propriétaires (6 %) que l'ensemble des aptes (70 % et 10 % respectivement). Par contre, ils sont chambreurs ou pensionnaires dans des proportions identiques. Comme chez l'ensemble des prestataires aptes, on constate néanmoins des distinctions marquées quant aux types de résidence des femmes et des hommes. Ainsi, les femmes plus scolarisées sont

propriétaires ou locataires de leur maison ou logement dans 85 % des cas, alors que ce type de résidence n'est le fait que de 75 % des hommes plus scolarisés, ces derniers vivant en chambre ou autrement une fois sur quatre (25 %). Nul doute que cette situation tient au fait que les hommes sont proportionnellement beaucoup plus nombreux que les femmes à détenir le statut de « personne seule ».

Tableau 8  
Répartition des adultes aptes plus scolarisés  
selon le type de résidence et le sexe, novembre 1995

Type de résidence	Femmes		Hommes		Total		Ensemble des adultes aptes		
	N	%	N	%	N	%	Femmes %	Hommes %	Total %
Locataire	16 272	71,6	16 747	67,0	33 019	69,2	67,2	57,9	62,8
Locataire (logement subventionné ou HLM)	1 561	6,9	703	2,8	2 264	4,7	9,7	4,0	7,0
Propriétaire	1 406	6,2	1 208	4,8	2 614	5,5	9,9	9,9	9,9
Chambreur/se ou pensionnaire	1 552	6,8	3 443	13,8	4 995	10,5	5,7	14,9	10,0
Chambreur/se ou pensionnaire chez un parent ou un enfant	1 920	8,5	2 895	11,6	4 815	10,1	7,4	13,3	10,2
TOTAL	22 711	100,0	24 996	100,0	47 707	100,0	100,0	100,0	100,0

### La raison d'entrée à l'aide liée à une perte d'emploi dans près de 40 % des cas

Comme pour l'ensemble des adultes aptes, la perte d'un emploi constitue la principale raison qui conduit les adultes aptes plus scolarisés à s'inscrire à l'aide sociale (38 % des adultes scolarisés contre 40 % pour l'ensemble des adultes aptes). Le plus souvent, ce recours à l'aide coïncide avec la fin des prestations d'assurance chômage (24 %), résulte d'une inadmissibilité à de telles prestations (11 %) ou de l'insuffisance du montant des prestations d'assurance chômage (4 %). Viennent ensuite la fin des études à temps complet (10 %) et la perte d'un conjoint ou d'une conjointe (6 %). On note également que trois fois plus de prestataires scolarisés (10 % contre 3 %) invoquent la fin des études à temps complet, témoignant par là qu'ils n'ont pas encore réussi à décrocher un emploi à la suite de ces études.

Comme on peut l'observer chez l'ensemble des prestataires aptes, les raisons d'entrée à l'aide ne sont pas tout à fait les mêmes pour les hommes et pour les femmes. Même si, dans les deux cas, la perte d'emploi constitue la principale raison, elle est plus fréquemment mentionnée par les hommes (40 %) que par les femmes (36 %). Pour ces dernières, la perte du conjoint est responsable de 10 % de leurs demandes d'aide, alors que cette même raison n'est invoquée que par 2 % des hommes. La fin des études à temps plein ainsi que la naissance ou la prise en charge d'un enfant sont aussi des raisons plus fréquemment invoquées par les femmes.

Tableau 9  
Répartition des adultes aptes plus scolarisés selon la raison  
de la demande d'aide sociale et le sexe, novembre 1995

Raison de la demande	Femmes		Hommes		Total		Ensemble des adultes aptes		
	N	%	N	%	N	%	Femmes %	Hommes %	Total %
Fin des prestations d'assurance chômage	4 893	21,5	6 304	25,2	11 197	23,5	19,0	29,6	24,0
Perte d'emploi sans droit à l'assurance chômage	2 189	9,6	3 009	12,0	5 198	10,9	8,9	14,1	11,4
Prestations d'assurance chômage insuffisantes	1 083	4,8	794	3,2	1 877	3,9	4,8	3,4	4,1
Perte du/de la conjointe	2 198	9,7	422	1,7	2 620	5,5	14,4	4,0	9,4
Fin des études à temps complet	2 514	11,1	2 228	8,9	4 742	9,9	3,6	3,3	3,4
Naissance ou prise en charge d'un enfant	58	0,3	4,	0,0	62	0,1	0,6	0,1	0,4
Autres raisons non précisées	9 776	43,0	12 235	48,9	22 011	46,1	48,8	45,4	47,2
TOTAL	22 711	100,0	24 996	100,0	47 707	100,0	100,0	100,0	100,0

### Une durée cumulative à l'aide généralement moins longue

Les adultes aptes plus scolarisés présentent une plus courte durée cumulative de présence à l'aide sociale que l'ensemble des adultes aptes. En effet, ils sont proportionnellement plus nombreux (39 % comparativement à 24 %) à afficher une durée cumulative de moins de deux ans. Par ailleurs, ils sont proportionnellement moins nombreux (11 % comparativement à 25 %) à présenter des durées de 10 ans et plus. Ce phénomène s'observe de façon équivalente chez les femmes et chez les hommes.

Au moins deux raisons peuvent expliquer le fait que les adultes plus scolarisés présentent des durées cumulatives à l'aide sociale plus courtes que l'ensemble des personnes aptes. D'une part, ils sont généralement plus jeunes et d'autre part, leur niveau de scolarité a pu, pendant un certain temps, constituer une protection à l'égard du chômage et de la dépendance sociale.

Les hommes plus scolarisés présentent des durées cumulatives à l'aide sociale un peu moins longues que les femmes (41 % ont moins de 2 ans de présence à l'aide comparativement à 38 % pour les femmes). Ils sont également proportionnellement moins nombreux à cumuler 10 ans et plus de présence à l'aide. Cette plus courte durée cumulative à l'aide que présentent les hommes pourrait en partie s'expliquer par le fait que leur niveau de scolarité est supérieur à celui des femmes et qu'ils sont rarissimes à assumer la responsabilité d'enfants. Notons toutefois que les écarts observés entre les femmes et les hommes plus scolarisés, quant à la durée de présence cumulative à l'aide sociale, sont généralement moins grands que ceux qui caractérisent les hommes et les femmes de l'ensemble des prestataires aptes.

Tableau 10  
Répartition des adultes aptes plus scolarisés  
selon la durée cumulative de présence à l'aide sociale et le sexe, novembre 1995

Durée cumulative	Femmes		Hommes		Total		Ensemble des adultes aptes		
	N	%	N	%	N	%	Femmes %	Hommes %	Total %
Moins de 6 mois	1 647	7,3	1 785	7,1	3 432	7,2	4,2	5,0	4,6
6 à 11 mois	3 110	13,7	3 803	15,2	6 913	14,5	7,5	9,0	8,2
12 à 23 mois	3 786	16,7	4 580	18,3	8 366	17,5	10,5	12,3	11,4
24 à 47 mois	5 152	22,7	6 078	24,3	11 230	23,5	18,4	21,4	19,8
48 à 119 mois	6 214	27,4	6 373	25,5	12 587	26,4	30,7	31,7	31,1
120 mois et plus	2 802	12,0	2 377	9,5	5 179	10,9	28,7	20,6	24,9
TOTAL	22 711	100,0	24 996	100,0	47 707	100,0	100,0	100,0	100,00

### Des proportions plus importantes de participants et de disponibles<sup>1</sup> comparativement à l'ensemble des aptes

En examinant la façon dont se répartissent les adultes aptes plus scolarisés selon les quatre grandes classifications du programme APTE, on constate que ceux-ci sont proportionnellement plus nombreux que l'ensemble des adultes aptes à participer ou à se déclarer intéressés à participer à une mesure de développement de l'employabilité. Ainsi, alors que l'ensemble des aptes sont participants dans 9 % des cas et disponibles dans la même proportion, les adultes plus scolarisés le sont dans des proportions respectives de 14 % et 17 %. Non seulement leur participation est-elle plus importante, mais leur désir de s'inscrire dans une démarche d'employabilité est plus fréquemment exprimé. Par contre, ces adultes aptes plus scolarisés se classent non participants presque aussi fréquemment que l'ensemble des adultes aptes (48 % comparativement à 49 %).

On note également parmi les prestataires aptes plus scolarisés des différences entre les hommes et les femmes : les femmes sont plus fréquemment non disponibles (33 %) et disponibles (12 %) que les hommes (9 % et 22 %), alors que ces derniers sont plus souvent non participants (56 %) et participants (12 %).

Tableau 11  
Répartition des adultes aptes plus scolarisés  
selon la classification et le sexe, novembre 1995

Classification	Femmes		Hommes		Total		Ensemble des adultes aptes		
	N	%	N	%	N	%	Femmes %	Hommes %	Total %
Non disponible	7 495	33,0	2 358	9,4	9 853	20,7	46,4	18,0	32,9
Participant/e	3 710	16,3	3 005	12,0	6 715	14,1	10,2	8,5	9,4
Disponible	2 630	11,6	5 548	22,2	8 178	17,1	6,1	12,5	9,1
Non participant/e	8 876	39,1	14 085	56,3	22 961	48,1	37,3	61,0	48,6
TOTAL	22 711	100,0	24 996	100,0	47 707	100,0	100,0	100,0	100,0

<sup>1</sup> Le barème de disponibilité était encore en vigueur en novembre 1995, ayant été aboli en avril 1996.

### Une non-disponibilité surtout attribuable à la présence d'enfants à charge

Six fois sur dix (60 %), les adultes aptes plus scolarisés sont classés non disponibles en raison de la présence d'enfants à charge, ce qui est le cas pour uniquement un adulte sur deux (49 %) parmi l'ensemble des adultes aptes. Notons aussi que la non-disponibilité en raison de l'âge (55 ans et plus) ne s'applique qu'à une personne scolarisée sur six (16 %), alors que le tiers (33 %) de l'ensemble des adultes classés non disponibles le sont en raison de ce motif.

Les informations qui figurent au tableau 12 montrent également que chez les adultes plus scolarisés, la non-disponibilité féminine est à cent lieues de la non-disponibilité masculine. Deux raisons principales expliquent la non-disponibilité des femmes : les enfants à charge (73 %) et l'état de santé (17 %). Celle des hommes s'explique surtout par l'âge (42 %) et par l'état de santé (37 %). Notons aussi que 19 % d'entre eux sont non disponibles à cause de la présence d'enfants à charge.

Tableau 12  
Répartition des adultes aptes non disponibles plus scolarisés  
selon les principales raisons de la non-disponibilité et le sexe, novembre 1995

Principales raisons	Femmes	Hommes	Total	Ensemble des adultes aptes non disponibles		
	%	%	%	Femmes %	Hommes %	Total %
État de santé	17,3	37,3	22,1	13,0	26,2	16,3
Enfants à charge	73,2	18,8	60,3	62,5	9,7	49,1
Responsable d'une personne en perte d'autonomie, d'une famille ou d'un foyer d'accueil	1,1	1,9	1,2	1,7	1,8	1,8
Âge (55 ans et plus)	8,4	42,0	16,4	22,8	62,3	32,8
TOTAL	100,0 (7 495)	100,0 (2 358)	100,0 (9 853)	100,0	100,0	100,0

### Une participation moins importante à la mesure Rattrapage scolaire que l'ensemble des aptes

Comme on devait s'y attendre, les personnes aptes participantes qui ont une scolarité plus élevée participent moins (13 %) à la mesure Rattrapage scolaire que l'ensemble des adultes participants (36 %). Il est toutefois un peu surprenant de constater qu'une personne participante sur huit (13 %) déclarant une formation de niveau collégial ou universitaire soit inscrite à la mesure Rattrapage scolaire. On peut faire l'hypothèse que certains de ces adultes complètent une formation professionnelle alors que d'autres retournent aux études avec un objectif de francisation ou d'obtention d'un diplôme secondaire reconnu au Québec. À cet égard, il convient de souligner que 43 % des personnes scolarisées participant à la mesure Rattrapage scolaire sont nées à l'extérieur du Canada.

En corollaire de cette sous-représentation à la mesure Rattrapage scolaire, les adultes aptes plus scolarisés se retrouvent proportionnellement plus nombreux à certaines autres mesures,

notamment à Reconnaissance des activités de développement de l'employabilité (RADE) (33 % comparativement à 18 %), à Stages en milieu de travail (SMT) (5 % comparativement à 4 %), aux mesures désignées offertes dans le cadre de l'accord Canada-Québec sur la formation en établissement (4 % contre 3 %) et à Retour aux études postsecondaires pour les chefs de famille monoparentale (REPS) (7 % contre 3 %).

On note aussi qu'une proportion plus élevée d'hommes que de femmes fréquentent la mesure RADE (37 % contre 30 %). De leur côté, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses à participer à REPS, un programme de retour aux études postsecondaires à l'intention des chefs de famille monoparentale (12 % contre moins de 1 % pour les hommes).

Tableau 13  
Répartition des adultes aptes participants plus scolarisés  
selon la mesure de développement de l'employabilité et le sexe, novembre 1995

Mesures de développement de l'employabilité	Femmes	Hommes	Total	Ensemble des adultes aptes participants		
	%	%	%	Femmes %	Hommes %	Total %
Rattrapage scolaire	12,7	14,2	13,4	37,6	33,8	36,0
EXTRA	29,8	30,3	30,1	31,3	33,4	32,2
SMT	6,0	4,6	5,4	3,7	3,7	3,7
RADE	29,9	37,4	33,3	16,8	20,0	18,2
SEMO	6,0	7,1	6,5	4,0	5,4	4,6
REPS	12,0	0,8	7,0	4,3	0,2	2,5
Autres	3,6	5,6	4,3	2,3	3,5	2,8
TOTAL	100,0 (3 710)	100,0 (3 005)	100,0 (6 715)	100,0 (23 555)	100,0 (17 974)	100,0 (41 529)

### Une participation au programme PAIE du double de celle de l'ensemble des adultes aptes

En novembre 1995, 2 842 adultes aptes déclarant une scolarité de niveau collégial ou universitaire ont participé au Programme d'aide à l'intégration à l'emploi (PAIE). Il s'agit d'un taux de participation<sup>2</sup> de 8 % comparativement à 4 % pour l'ensemble des adultes aptes. Rappelons que le programme PAIE procure une subvention salariale qui permet aux prestataires de l'aide sociale d'accéder à un emploi et généralement de quitter l'aide sociale. Il peut arriver qu'en raison de leurs charges familiales, certains doivent continuer toutefois d'être supplémentés par l'aide.

<sup>2</sup> Le taux de participation au Programme d'aide à l'intégration à l'emploi (PAIE) est défini comme étant le nombre d'adultes aptes déclarant une scolarité de niveau collégial ou universitaire qui participaient au PAIE en novembre 1995, divisé par l'ensemble des prestataires aptes participants, non-participants ou disponibles inscrits à l'aide sociale en novembre 1995 et déclarant une scolarité de niveau collégial ou universitaire.

### 3. EXPÉRIENCES DE TRAVAIL DIVERSIFIÉES

Les données disponibles sur la dernière expérience de travail touchent 44 530 personnes, soit 93 % des adultes aptes qui déclarent une scolarité de niveau collégial ou universitaire. Rappelons que pour l'ensemble des adultes aptes, cette proportion s'établit à 66 %<sup>3</sup>. La proportion d'hommes ayant déclaré une expérience de travail est sensiblement la même que celle des femmes; en effet, 94 % d'entre eux sont dans cette situation comparativement à 93 % pour les femmes. Ces expériences de travail qui se sont étendues sur 31 mois en moyenne remontent à 4,1 ans en moyenne.

Le tableau 14 présente les dernières expériences de travail mentionnées par les prestataires aptes déclarant une scolarité de niveau collégial ou universitaire, ainsi que les taux de féminité, les durées de ces expériences et le temps écoulé depuis ces dernières expériences.

On remarque que les personnes déclarant une scolarité plus élevée ont occupé des emplois relativement diversifiés. Ainsi, 5 % d'entre elles déclarent des expériences de cadres supérieurs ou intermédiaires. On note également une forte représentation (19 %) du personnel professionnel, principalement concentré dans les domaines des sciences sociales, de l'enseignement, de l'administration, de la religion (7 %), des sciences naturelles et appliquées (4 %), des arts et de la culture (4 %). On retrouve également une proportion significative (16 %) de personnel spécialisé principalement rattaché à l'administration et au travail de bureau (6 %), à la vente et aux services (5 %) ainsi qu'à la conduite du matériel de communication et de transport (4 %). On dénombre finalement 8 % de personnel technique principalement relié au secteur des sciences naturelles et appliquées (3 %) ainsi qu'au secteur des arts, de la culture et des sports (4 %).

Les hommes sont faiblement majoritaires dans ces expériences de travail considérées globalement (53 %). Les femmes ne sont majoritaires que dans 8 des 26 expériences mentionnées. Cette situation tient essentiellement au fait que les femmes se concentrent dans un nombre limité d'emplois, alors que les hommes mentionnent des expériences de travail plus diversifiées.

Lorsqu'on examine la durée de ces expériences de travail en fonction de leur taux de féminité, on ne constate pas de différence entre les expériences où l'on observe des majorités de femmes et celles où les hommes sont majoritaires (31 mois dans les deux cas). Par contre, si on porte l'attention sur le temps écoulé depuis la dernière expérience de travail, on constate que les personnes ayant occupé des emplois à prédominance féminine ont quitté le marché du travail depuis un peu plus longtemps que celles ayant travaillé dans des emplois à prédominance masculine (4,3 ans comparativement à 4 ans).

---

<sup>3</sup> Pierre Lanctôt, *Les expériences de travail déclarées par les prestataires du programme APTE*, Ministère de la Sécurité du revenu, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, juin 1995.

**Tableau 14**  
**Adultes aptes plus scolarisés ayant déclaré une expérience de travail (93 %)**  
**selon les principaux derniers emplois occupés :**  
**durée moyenne de l'expérience de travail, durée écoulée depuis la dernière expérience de travail,**  
**taux de féminité, novembre 1995**

Emploi	Nombre	%	Durée moyenne en mois	Durée depuis la dernière expérience de travail (en année)	Taux de féminité
Cadre supérieur	146	0,3	52	3,8	20,1
Cadre intermédiaire et autre personnel de gestion	1 854	4,2	48	3,5	29,3
Personnel professionnel en gestion des affaires et en finance	668	1,5	50	3,7	37,1
Personnel spécialisé en administration et en travail de bureau	2 697	6,1	30	4,1	78,0
Personnel de bureau	5 855	13,1	22	4,5	59,0
Personnel professionnel des sciences naturelles et appliquées	1 823	4,1	60	3,5	23,8
Personnel technique relié aux sciences naturelles et appliquées	1 321	3,0	39	4,2	21,5
Personnel professionnel des soins de santé	820	1,8	72	4,3	70,2
Personnel technique et personnel spécialisé du secteur de la santé	433	1,0	57	4,3	68,8
Personnel de soutien des services de santé	657	1,5	30	5,0	70,5
Personnel professionnel des sciences sociales, de l'enseignement, de l'administration et de la religion	3 230	7,3	53	4,5	51,1
Personnel paraprofessionnel du droit, des services sociaux et de l'enseignement	1 335	3,0	23	4,2	69,1
Personnel professionnel des arts et de la culture	1 969	4,4	36	4,1	45,2
Personnel technique et personnel spécialisé des arts, de la culture, des sports	1 787	4,0	26	4,2	43,6
Personnel spécialisé de la vente et des services	2 006	4,5	29	4,0	38,4
Personnel intermédiaire de la vente et des services	5 382	12,1	21	3,9	61,8
Personnel élémentaire de la vente et des services	4 448	10,0	17	4,0	48,9
Personnel des métiers et personnel spécialisé dans la conduite du matériel de communication et de transport	1 911	4,3	39	3,9	15,7
Personnel intermédiaire en transport, machinerie, en installation et entretien	2 925	6,6	19	4,2	22,7
Personnel de soutien des métiers, main-d'oeuvre et aide d'entreprises de construction	665	1,5	14	4,2	11,1
Personnel spécialisé du secteur primaire	199	0,4	57	3,3	21,1
Personnel intermédiaire du secteur primaire	374	0,8	23	4,6	27,8
Personnel élémentaire du secteur primaire	289	0,6	10	2,9	20,1
Personnel de supervision et personnel spécialisé dans la transformation	78	0,2	49	3,7	26,9
Personnel relié à la transformation, à la fabrication et au montage	1 035	2,3	26	4,1	36,1
Personnel élémentaire dans la transformation, la fabrication et les services	623	1,4	21	4,9	34,5
TOTAL	44 530	100,0	31	4,1	47,4

Le tableau 15 se concentre sur les personnes dont les dernières expériences de travail requièrent généralement des études, sinon des diplômes, universitaires. Notons que ces personnes représentent 15 % des prestataires aptes disposant d'une formation collégiale ou universitaire et qui ont déclaré une expérience de travail (6 715 sur 44 530). La durée moyenne de ces dernières expériences de travail s'établit à 57 mois. Ces personnes affichent par ailleurs une durée moyenne de 41 mois de présence cumulative à l'aide sociale.

On constate en premier lieu que près du tiers (31 %) de ces personnes ont occupé des postes reliés à l'enseignement primaire, secondaire, collégial ou universitaire. Les femmes sont surreprésentées aux niveaux primaire et secondaire, alors qu'elles sont sous-représentées aux niveaux collégial et universitaire. En second lieu, pour près d'une personne sur sept (13 %), la dernière expérience de travail en est une d'ingénieur. Il en est de même (13 %) pour les professionnels et professionnelles de la rédaction, de la traduction et de l'interprétation. Viennent ensuite les spécialistes des sciences sociales (9 %), les professionnels et professionnelles de la finance, de la vérification et de la comptabilité (8 %), les médecins, dentistes, vétérinaires (4 %).

Au total, plus de la moitié (55 %) des personnes dont les dernières expériences de travail nécessitent habituellement des études universitaires sont des personnes qui sont nées hors Canada. Les personnes nées hors Canada sont donc non seulement surreprésentées parmi l'ensemble des personnes plus scolarisées, mais aussi parmi celles dont les expériences antérieures de travail devraient normalement les tenir davantage à l'écart de l'aide sociale. C'est particulièrement le cas pour les médecins, les dentistes et les vétérinaires dont 92 % sont nés hors Canada, pour les professionnels et professionnelles en génie (91 %), les pharmaciens, pharmaciennes, diététistes et nutritionnistes (65 %). Cette surreprésentation des prestataires nés hors Canada parmi ces groupes professionnels témoigne des obstacles auxquels se heurtent ces personnes pour faire reconnaître leur formation et leurs expériences acquises à l'étranger, notamment dans les professions régies par le Code des professions. On note également une tendance à l'effet que les expériences de travail qui comportent des concentrations plus importantes de personnes nées hors Canada sont généralement plus longues.

**Tableau 15**  
**Caractéristiques des adultes aptes plus scolarisés**  
**dont les derniers emplois déclarés sont des emplois professionnels, novembre 1995**

Emploi	N	Total %	Femmes %	Adultes nés hors Canada %	Durée moyenne de l'expérience de travail en mois	Durée cumulative moyenne à l'aide sociale
Cadre supérieur	146	2,2	20,1	45,6	51,5	38,4
Directeur/directrice des services administratifs	233	3,5	25,3	42,1	53,4	42,5
Directeur/directrice des services financiers et de services aux entreprises	99	1,5	28,3	70,7	74,8	32,1
Directeur/directrice des services de génie, d'architecture, des sciences naturelles et de l'informatique	25	0,4	24,0	60,0	57,3	16,6
Directeur/directrice des secteurs de la santé, de l'enseignement, des services sociaux, communautaires et correctionnels	117	1,7	49,7	32,5	35,8	55,0
Directeur/directrice de l'administration publique	48	0,7	20,8	60,4	72,5	40,8
Directeur/directrice de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles	14	0,2	14,3	78,6	54,9	50,1
Professionnel/professionnelle en finance, en vérification et en comptabilité	523	7,8	37,1	54,7	54,7	37,1
Professionnel/professionnelle en gestion des ressources humaines	145	2,2	37,2	26,9	30,9	43,3
Professionnel/professionnelle des sciences physiques	123	1,8	31,7	70,7	81,7	32,4
Professionnel/professionnelle des sciences de la vie	115	1,7	33,0	51,3	39,3	37,7
Professionnel/professionnelle en génie civil, mécanique, électrique, chimique	654	9,8	20,3	91,0	85,4	25,6
Autres professionnels/professionnelles en génie	186	2,8	23,7	89,8	71,3	23,6
Professionnel/professionnelle en architecture, en urbanisme et en arpentage	163	2,4	30,1	60,7	50,6	32,5
Médecin, dentiste, vétérinaire	277	4,1	45,5	92,4	94,9	27,2
Optométriste, chiropraticien/chiropraticienne et autres professionnels	10	0,1	20,0	20,0	76,1	89,5
Pharmacien/pharmacienne, diététiste et nutritionniste	71	1,1	73,2	64,8	78,2	31,2
Professionnel/professionnelle en thérapie et en évaluation	47	0,7	68,1	44,7	44,0	44,1
Juge, notaire, avocat/avocate	182	2,7	33,7	52,2	82,3	32,6
Professeur/professeure d'université	363	5,4	40,8	60,1	94,5	51,5
Professeur/professeure au niveau collégial	423	6,3	45,4	44,0	51,0	48,9
Enseignant/enseignante, conseiller/conseillère pédagogique aux niveaux maternel, primaire et secondaire	1281	18,9	59,5	51,0	64,8	44,5
Agent/agente des politiques et des programmes, économistes, agent/agente de recherche, professionnel/professionnelle des sciences sociales	611	9,1	48,9	40,3	38,3	47,3
Professionnel/professionnelle de la rédaction, de la traduction et de l'interprétation	859	12,8	46,3	32,8	31,8	55,3
<b>TOTAL</b>	<b>6715</b>	<b>100,0</b>	<b>41,8</b>	<b>54,6</b>	<b>56,6</b>	<b>40,9</b>

Les données présentées au tableau 16 montrent de plus que les personnes ayant des expériences de travail de type professionnel dont l'exercice requiert généralement des études universitaires se distinguent sur plusieurs points des autres personnes plus scolarisées qui ont déclaré des expériences de travail. Elles sont :

- plus scolarisées (82 % déclarent une formation de niveau universitaire contre 38 %);
- davantage de sexe masculin (58 % contre 52 %);
- plus âgées (87 % ont 30 ans et plus contre 71 %);
- nées hors Canada dans une plus forte proportion (55 % contre 29 %);
- davantage classées participantes ou disponibles (37 % contre 29 %);
- plus fréquemment en couples avec ou sans enfants (33 % contre 21 %);
- plus concentrées dans les régions de Ville de Montréal et de Montréal-Banlieue et Laval (66 % contre 49 %).

**Tableau 16**  
**Comparaisons entre les caractéristiques des adultes aptes plus scolarisés dont les derniers emplois déclarés sont des emplois professionnels et celles des adultes aptes déclarant d'autres types d'emploi, novembre 1995**

Principales caractéristiques	Adultes aptes déclarant des emplois professionnels %	Adultes aptes déclarant d'autres types d'emploi %	Ensemble des adultes aptes déclarant une expérience de travail %
Scolarité (formation universitaire)	81,7	38,0	44,6
Sexe (masculin)	58,2	52,3	53,2
Âge (30 ans et plus)	87,2	71,1	73,5
Origine (né hors Canada)	54,6	28,8	32,7
Classification (participant ou disponible)	37,3	28,5	29,8
Type de ménage (couples avec ou sans enfants)	33,1	21,2	23,0
Région (Montréal-Ville, Laval, Montréal-Banlieue)	65,9	49,3	51,8
TOTAL	6 715	37 815	44 530

#### 4. OBSTACLES À L'EMPLOI DES ADULTES APTESS POSSÉDANT UNE FORMATION COLLÉGIALE OU UNIVERSITAIRE

Même si un niveau de scolarité plus élevé a longtemps constitué un rempart contre le chômage et la dépendance sociale, les modifications survenues dans les économies occidentales au cours des 15 dernières années ont conduit à l'affaiblissement du lien qui, historiquement, a uni un niveau d'instruction élevé et l'occupation d'un emploi procurant un revenu suffisant. Ainsi, bien qu'un faible niveau d'instruction puisse expliquer le fait qu'une portion importante de la population québécoise se retrouve maintenant au chômage ou à l'aide sociale, on constate que, tout en conservant son caractère de nécessité, l'instruction n'est plus suffisante. Des cadres supérieurs, des professionnels, des techniciens, des spécialistes de toutes catégories, qui déclarent des niveaux de scolarité nettement au-dessus de la moyenne québécoise et qui font valoir des expériences de travail significatives, se retrouvent tout de même à l'aide sociale, après avoir épuisé le nombre de semaines d'assurance chômage auxquelles ils avaient droit, à la suite de la perte de leur emploi.

Ayant quitté le marché du travail depuis quatre ans en moyenne, ces prestataires qui déclarent une scolarité plus élevée se fondent dans l'ensemble des profils de la clientèle apte au travail. En effet, parmi les prestataires plus scolarisés, on retrouve 48 % de femmes, 28 % d'adultes âgés de moins de 30 ans, 35 % de personnes nées hors Canada, 19 % de familles monoparentales et 19 % de personnes âgées de 45 ans et plus.

Dans les circonstances, il serait hasardeux de prétendre que ces prestataires plus scolarisés puissent être totalement à l'abri des divers obstacles à l'emploi auxquels sont confrontés les autres groupes de prestataires. Bien que des lacunes sur le plan de la scolarité constituent un des principaux obstacles à l'emploi, il demeure qu'une scolarité plus élevée n'élimine pas les autres types d'obstacles, notamment :

*pour les femmes :*

- le manque d'expérience et l'effritement des compétences à la suite d'une absence plus ou moins prolongée du marché du travail;
- la concentration dans un éventail d'emplois plus restreint que les hommes;

*pour les jeunes de moins de 30 ans :*

- la vulnérabilité à la conjoncture économique;
- la précarité des emplois qui leur sont offerts : temps partiel, sur appel.

*pour les personnes nées hors Canada :*

- une connaissance insuffisante de la langue française parlée et écrite;
- la complexité et la longueur du processus de reconnaissance des équivalences scolaires;
- le manque d'expériences de travail au Québec et de références d'employeurs québécois;

*pour les familles monoparentales :*

- la responsabilité exclusive de la charge familiale;
- de faibles perspectives d'amélioration par le travail du revenu qu'elles tirent de l'aide sociale, à moins d'occuper un emploi bien rémunéré;

*pour les personnes âgées de 45 ans et plus :*

- la discrimination du marché du travail en faveur des candidats plus jeunes;
- les difficultés d'adaptation aux changements technologiques et à la restructuration industrielle.

Outre ces contraintes ou ces obstacles dont il vient d'être question, une scolarité plus élevée peut, paradoxalement, constituer en soi un véritable obstacle à l'emploi. Dans certains cas, en effet, des employeurs hésiteront à embaucher un candidat surqualifié par rapport à l'emploi postulé. D'autres employeurs, non encore au fait des difficultés que rencontrent les personnes plus scolarisées à se dénicher un emploi, afficheront une certaine méfiance à l'endroit de ces personnes; ils auront tendance à suspecter des problèmes de personnalité ou d'adaptation intrinsèques à ces individus.

Au-delà de ces obstacles qui tiennent davantage des caractéristiques des personnes et des attitudes ou des préjugés des employeurs à l'endroit des personnes en chômage ou prestataires de l'aide sociale, une abondante littérature traite des difficultés que les personnes plus scolarisées éprouvent à s'intégrer au marché du travail.

### **Les obstacles particuliers rencontrés par les jeunes diplômés**

Alors que 10 % des adultes aptes plus scolarisés invoquent la fin des études à temps complet comme raison de leur demande d'aide sociale, on constate qu'à niveau d'instruction égal, les jeunes sont défavorisés sur le marché de l'emploi par rapport à leurs aînés. Ainsi, par exemple, dans presque tous les pays de l'OCDE, pour chaque niveau d'instruction, le taux de chômage est plus élevé entre 25 et 34 ans qu'entre 45 et 54 ans. «Les taux de chômage relativement

élevés des personnes de 25 à 34 ans à chaque niveau d'instruction seraient reliés au fait que le manque d'expérience professionnelle affaiblit la position des jeunes sur le marché du travail, surtout en période de récession quand la demande de main-d'oeuvre est faible».

Ainsi, les jeunes qui sortent des établissements d'enseignement et qui cherchent du travail entrent en concurrence non seulement entre eux, mais également avec des adultes plus expérimentés bien que moins diplômés ou moins scolarisés.

Cette situation s'expliquerait en partie par le comportement des employeurs qui, dans la recherche de compétences pour les emplois qu'ils ont à offrir, auraient tendance à accorder une plus grande importance aux qualifications acquises au travail, plutôt qu'à celles résultant du simple passage dans le système de formation. De façon générale, il semblerait que l'expérience professionnelle explicite soit préférée à une formation implicite attestée par la scolarité et le diplôme.

Débouchant sur le marché du travail au terme de leurs études, les jeunes diplômés ou plus scolarisés seraient donc doublement défavorisés : d'une part, par rapport aux individus aussi scolarisés ou détenant autant de diplômes qu'eux, mais qui disposent d'une plus grande expérience professionnelle et, d'autre part, par rapport aux personnes moins scolarisées mais très expérimentées.

À cela s'ajoute une modification des critères d'embauche que semblent privilégier les employeurs devant les incertitudes de la conjoncture économique et devant les perspectives de changements technologiques imposés par la mondialisation de l'économie. L'expérience du travail en équipe ainsi que les possibilités d'adaptation aux changements (critères que peuvent difficilement faire valoir les nouveaux diplômés à la recherche d'un premier emploi) tendent de plus en plus à remplacer la scolarité et le diplôme comme critères d'embauche.

### **Les obstacles particuliers des personnes moyennement scolarisées**

Comme nous avons été en mesure de le constater, les prestataires de l'aide sociale détenant un niveau de scolarité plus élevé ne sont pas tous détenteurs de diplômes collégiaux ou de grades universitaires. Pour une bonne partie d'entre eux, on peut soupçonner que ce niveau de scolarité plus élevé ne correspond en fait qu'à des formations collégiales ou universitaires non terminées. Or, selon une étude de G. Fréchet et M. Bernier pour le compte de l'Institut québécois de recherche sur la culture, les personnes moyennement scolarisées se retrouveraient dans des situations moins favorables en termes de stabilité en emploi que celles qui se situent aux extrêmes, c'est-à-dire les personnes fortement et moins scolarisées. On assisterait donc à un affaissement du centre au profit d'une polarisation des extrêmes. Les personnes moyennement scolarisées seraient donc les premières à être désavantagées sur un marché du travail fluctuant; les plus vulnérables d'entre elles seraient les hommes âgés de 20 à 24 ans et ceux âgés de 45 à 54 ans. Selon Fréchet et Bernier, ce phénomène prendrait racine dans le comportement des entreprises en période de conjoncture difficile. En effet, «bon nombre d'entre elles désireraient

conserver deux types particuliers de main-d'oeuvre à leur emploi : une main-d'oeuvre plus qualifiée et plus instruite pour ses compétences et une main-d'oeuvre moins instruite pour les bas salaires. Entre les deux, au gré des besoins, les catégories intermédiaires seraient soumises à une plus grande précarité».

### **Les obstacles psychologiques associés à l'expérience du chômage chez les personnes plus scolarisées**

Contrairement aux personnes moins scolarisées qui font face à une période de chômage, l'absence de modèles d'adaptation des personnes plus scolarisées à cette situation aurait chez elles des conséquences plus sévères (dépression, perte d'estime de soi, accroissement du stress, isolement social, démarches erratiques en vue de trouver un nouvel emploi). Cette absence de modèles d'adaptation aurait également pour conséquence de conduire à une dévalorisation systématique des emplois se situant en deçà des emplois antérieurement occupés en termes de responsabilités et de revenus. Les personnes bénéficiant d'un niveau de scolarité plus élevé et qui perdent leur emploi doivent de plus composer avec une chute plus draconienne de leur statut social. Ce phénomène serait plus accentué chez les personnes plus âgées ayant une plus longue expérience de travail.

Cette nouvelle situation engendrée par la perte de leur emploi oblige ces personnes à modifier complètement le rapport qu'elles établissaient entre leurs aspirations et leur travail. En d'autres termes, elles ne peuvent souvent plus espérer trouver un travail qui correspond à leurs aspirations. Au contraire, ce sont leurs aspirations qui doivent dorénavant s'ajuster aux emplois possiblement disponibles. La difficulté qu'elles rencontrent alors réside dans le fait que ces aspirations, qui ont souvent pris du temps à se former, doivent être réduites rapidement devant les difficultés éprouvées à trouver des emplois correspondants. Par ailleurs, celles qui acceptent des emplois somme toute de subsistance éprouvent de sérieuses difficultés à demeurer motivées dans l'exécution de tâches nettement en dessous de leurs capacités.

### **La formation : dans la conjoncture actuelle, plus nécessairement un moyen efficace de lutte contre le chômage**

Les statistiques ne manquent pas pour démontrer qu'il existe une importante différence de taux de chômage entre les personnes scolarisées et celles qui le sont moins. En effet, en 1992, dans l'ensemble des pays de l'OCDE, on note une diminution des taux de chômage au fur et à mesure que le niveau de scolarité s'accroît : 10,5 % pour l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et secondaire 1<sup>er</sup> cycle; 7,2 % pour l'enseignement secondaire 2<sup>e</sup> cycle; 4,9 % pour l'enseignement supérieur non universitaire; 3,8 % pour l'enseignement supérieur universitaire. Pour le Canada, même si le taux de chômage global est plus élevé, on note la même tendance : 15,1 % pour l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et secondaire 1<sup>er</sup> cycle; 9,7 % pour l'enseignement secondaire 2<sup>e</sup> cycle; 9,0 % pour l'enseignement supérieur non universitaire; 5,2 % pour l'enseignement supérieur universitaire.

Toutefois, une récente étude réalisée en France par Mireille Clamençon et Laurence Controt questionne la stratégie qui privilégie la formation en tant que moyen efficace de lutte contre le chômage. Selon les analyses des deux chercheuses, «l'avantage relatif des diplômés par rapport aux non diplômés se serait beaucoup détérioré entre 1985 et 1993». Selon elles, «on peut parler d'une diminution relative de l'effet de la formation en tant que protection contre le chômage dans un contexte de croissance du chômage». Ainsi, dans un large bassin de personnes instruites et diplômées et en période de taux de chômage relativement élevé comme c'est le cas aujourd'hui, on constate que le marché du travail a tendance à ne sélectionner que les meilleurs, laissant les autres au chômage. Ainsi, la formation deviendrait donc un filtre à la disposition des employeurs qui s'en serviraient pour sélectionner ceux ou celles qui leur conviennent le mieux. Il s'ensuivrait alors que le chômage des diplômés aurait tendance à se maintenir ou même à s'accroître si on continuait d'en former plus que l'économie en a véritablement besoin.

Selon Clamençon et Controt, la principale retombée de la prolongation de la durée des études serait de conduire à prolonger le niveau d'inactivité lié à la scolarité. Ainsi, la surscolarisation et la surformation auraient pour effet de conduire à une réduction factice du chômage, de le mettre en veilleuse. La formation et les études en vue d'un diplôme procureraient du travail surtout aux formateurs et constitueraient ni plus ni moins qu'un effet de «parking» en retirant pour quelque temps les étudiants et les stagiaires des listes de demandeurs d'emplois. «Lorsque l'emploi se fait rare, la formation n'est qu'un cache-misère qui ne trompe personne», ajoutent-elles.

### **Les obstacles résultant des modifications du marché du travail**

Une des principales modifications survenues au marché du travail depuis quelques années et dont l'amplitude ne fait que s'accroître est, sans l'ombre d'un doute, la réduction du salariat dans sa forme classique sinon traditionnelle. En effet, alors que jusqu'ici le salariat définissait le type dominant de rapport entre les travailleurs et l'entreprise, on semble de plus en plus s'acheminer vers une structure d'emploi de type contractuel. Cette modification fait en sorte que la structure de plusieurs entreprises s'oriente vers la forme suivante : des cadres chevronnés au sommet, des travailleurs contractuels hautement spécialisés au centre et du personnel de bureau temporaire au palier inférieur. On assiste donc à un déclin du nombre d'emplois permanents dans plusieurs secteurs et à une augmentation du nombre d'emplois contractuels.

De plus, pour contrer les coûts et les contraintes que leur imposent des emplois permanents, les entreprises hésitent de plus en plus à créer de tels types d'emplois. En effet, elles préfèrent payer du temps supplémentaire à leurs employés permanents ou accorder des contrats à des travailleurs autonomes à temps partiel qui ne leur coûtent rien en avantages sociaux, beaucoup moins cher en frais administratifs, et dont elles peuvent se libérer beaucoup plus facilement.

Ainsi, les personnes plus scolarisées qui sont devenues prestataires de l'aide sociale à la suite de la perte de leur emploi ont à affronter les mêmes difficultés que les prestataires moins scolarisés dans leurs démarches de réinsertion au marché du travail. Non seulement le marché du travail s'est-il considérablement restreint (taux élevé de chômage), mais aussi la nature du

rapport entre travailleurs et employeurs qui tend à devenir davantage de type contractuel, donc, plus souvent qu'autrement, précaire.

### **Les obstacles dus à l'importance des «baby boomers» sur le marché du travail**

Au Québec, les jeunes diplômés ou tout simplement les jeunes qui bénéficient d'un niveau de scolarité plus élevé sont aux prises avec un obstacle particulier : la présence des «baby boomers», dont l'arrivée sur le marché du travail a été facilitée par la modernisation de la fonction publique et par la forte croissance économique qui a marqué la fin des années soixante et une bonne partie des années soixante-dix. Ainsi, les «baby boomers» ayant obtenu des grades universitaires entre 1968 et 1973<sup>4</sup> bénéficient encore, en cette période de récession et de restrictions budgétaires, de postes réguliers, hautement rémunérés et nécessitant une forte scolarité. Il en résulte que la génération du «baby bust», c'est-à-dire ceux qui ont obtenu leurs diplômes entre 1984 et 1989<sup>5</sup>, pourrait ne jamais atteindre de postes à la mesure de leurs qualifications ni, encore moins, le niveau de vie de leurs aînés. Certains chercheurs voient là une nouvelle tendance, selon laquelle les diplômés universitaires connaîtraient les mêmes difficultés à obtenir un emploi que celles qu'ont connues les moins scolarisés au cours des dernières décennies. Ces derniers seraient dès lors vraisemblablement confrontés à des difficultés plus grandes.

Deux facteurs, semble-t-il, seraient responsables de cette situation : la dévalorisation des titres scolaires et la précarité de l'emploi. Selon Dominic Fortin, chercheur à l'Université de Montréal, «la démocratisation de l'enseignement supérieur a eu pour effet pervers de créer une inflation des titres scolaires et donc une diminution de leur valeur».

La sociologue Madeleine Gauthier, de l'Institut québécois de recherche sur la culture, s'est par ailleurs penchée sur le phénomène de «l'éclatement de l'emploi». Elle constate que «les jeunes sont les moins nombreux à accéder aux emplois protégés par une convention collective : l'intermittence en emploi atteindrait plus de 60 % d'entre eux pendant que la moitié des emplois créés au Canada au cours de la dernière décennie ont été des emplois précaires. Étudiant aujourd'hui, travailleur en fin de semaine, chômeur demain, employé à temps plein le mois prochain, contractuel l'année suivante; ainsi, se succèdent les statuts, au rythme d'une insécurité chronique». Alors que les «baby boomers» disposant de titres scolaires occupent pour la plupart des emplois stables et bien rémunérés, les jeunes d'aujourd'hui sont obligés de prolonger leurs études, sans que leurs titres scolaires leur donnent nécessairement accès à des emplois de ce genre. Ils pourraient ainsi entrer dans un véritable cercle vicieux, puisqu'en agissant ainsi, ils se

---

<sup>4</sup> Selon Jacques Hamel, dans «Deux générations d'étudiants et d'étudiantes face à la valeur de leur diplôme», la période 1968-1973 est généralement considérée comme le pic de la modernisation de la société québécoise, des contestations et bouleversements qui l'ont marquée, du développement de la fonction publique et de l'intervention de l'État; le choc pétrolier constitue le point final de cette période.

<sup>5</sup> Toujours selon Jacques Hamel, la période 1984-1989, consécutive à la crise économique de 1981, correspond à une période de reprise économique relativement favorable à l'insertion de cette génération au marché du travail.

trouvent à retarder leur entrée sur le marché du travail, souvent au-delà de la trentaine, au moment où les éventuels employeurs auront tendance à privilégier des candidats plus jeunes.

Ces difficultés accrues que rencontrent les jeunes Québécois de 24 ans et moins à intégrer le marché du travail au terme de leurs études collégiales sont du reste confirmées par les résultats de la Relance au collégial<sup>6</sup>.

En effet, le taux de chômage des sortants du secteur préuniversitaire en 1992-1993 avoisine les 20 %, alors qu'il s'établissait à 16 % en 1990-1991 et en 1991-1992. Ce resserrement du marché de l'emploi pour les finissants du secteur préuniversitaire semble pénaliser davantage les femmes que les hommes. Ainsi, alors que le taux de chômage des femmes est passé de 12,3 % à 17,6 % entre 1991-1992 et 1992-1993, celui des hommes est demeuré relativement stable bien que plus élevé (21,4 % et 22,3 %).

Du côté de la formation technique, la situation ne s'avère guère plus encourageante, le taux de chômage s'étant accru de 3,7 %, passant de 13,1 % en 1991-1992 à 16,8 % en 1992-1993. Bien que la situation des hommes soit plus problématique que celle des femmes (20,6 % comparativement à 14,5 % en 1992-1993), il demeure qu'en termes relatifs, la situation des femmes s'est davantage détériorée. En effet, entre 1991-1992 et 1992-1993, le taux de chômage de ces dernières est passé de 10,8 % à 14,5 % alors que celui des hommes est passé de 17,6 % à 20,6 %.

Un autre indice des difficultés rencontrées par les finissants en formation technique réside dans la correspondance imparfaite entre la formation et le type d'emploi occupé par celles et ceux qui travaillent à temps plein. Ainsi, alors qu'au cours des dix dernières années (1982-1983 à 1991-1992), cette correspondance oscillait entre 80 % et 85 %, elle s'établissait à 70 % en 1992-1993.

---

<sup>6</sup> La Relance au collégial est une enquête statistique menée annuellement par le ministère de l'Éducation du Québec auprès des sortantes et des sortants des programmes d'enseignement préuniversitaire et technique, dix mois (quinze mois dans le cas de ceux et celles qui ont terminé leurs études à la session d'automne) après la fin de leurs études dans un cégep, un collège privé ou une école gouvernementale.

## CONCLUSION

Le présent document dresse le profil des personnes scolarisées aptes au travail, à l'aide sociale. La première partie présente des informations générales sur les adultes scolarisés aptes au travail en les comparant à l'ensemble des adultes aptes présents à l'aide sociale. Les principaux constats sont les suivants :

- les adultes aptes au travail inscrits à l'aide sociale sont nettement moins scolarisés que l'ensemble de la population québécoise; seulement 11 % déclarent une formation collégiale ou universitaire comparativement à 42 % pour l'ensemble de la population;
- pour le quart de ces adultes aptes, ces études sont sanctionnées par des diplômes ou des grades. Les femmes sont plus nombreuses à déclarer une formation collégiale (61 % contre 49 %) et moins nombreuses à déclarer une formation universitaire (39 % contre 51 %). On note très peu de différences entre les pourcentages de diplômés et de gradués chez les hommes et chez les femmes;
- les adultes scolarisés aptes au travail se concentrent davantage dans la grande région métropolitaine de Montréal : 54 % habitent les régions Ville de Montréal, Montréal-Banlieue et Laval contre 36 % pour l'ensemble des adultes aptes;
- les adultes aptes nés hors Canada sont proportionnellement deux fois plus nombreux que les adultes aptes nés au Canada (35 % contre 18 %) à déclarer une formation collégiale ou universitaire. Bien que les femmes et les hommes nés hors Canada déclarent des niveaux de scolarité supérieurs à ceux des femmes et des hommes nés au Canada, il demeure que l'avantage dont bénéficient les adultes nés hors Canada au chapitre de la scolarité est principalement attribuable aux hommes.

La seconde partie de ce document aborde plus spécifiquement les caractéristiques socio-démographiques des adultes aptes plus scolarisés en les comparant à celles de l'ensemble des adultes aptes. Ainsi, on a successivement considéré l'âge, les catégories de ménage, l'état civil, le type de résidence, la raison de la demande d'aide sociale, la durée cumulative de présence à l'aide sociale, la classification à l'intérieur du programme APTE, les raisons de la non-disponibilité, la participation aux mesures de développement de l'employabilité et d'aide à l'intégration à l'emploi. Tout au long de cette seconde partie, on a également cherché à mettre en lumière les différences entre les femmes et les hommes plus scolarisés, de façon à faire ressortir les écarts spécifiques, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas la simple transposition ou le simple reflet des différences que l'on peut observer au sein de l'ensemble des adultes aptes. De cet ensemble de comparaisons, il ressort que comparativement à l'ensemble des prestataires aptes :

## Conclusion

---

- les adultes aptes plus scolarisés sont plus jeunes (18 % ont 45 ans et plus contre 28 %). Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes dans le groupe d'âge inférieur (32 % contre 25 %);
- les adultes aptes plus scolarisés ne se différencient pas de façon marquée de l'ensemble des adultes aptes en ce qui regarde les catégories de ménage. On note par ailleurs que les différences observées entre les femmes et les hommes plus scolarisés reflètent les différences fondamentales entre les femmes et les hommes parmi l'ensemble des adultes aptes; les hommes ayant plus fréquemment le statut de personne seule et les femmes étant proportionnellement plus nombreuses à être responsables de famille monoparentale;
- les adultes aptes plus scolarisés invoquent un peu moins fréquemment des raisons liées à la perte d'un emploi (38 % contre 40 %) comme motif d'entrée à l'aide sociale. Par contre, ils mentionnent plus fréquemment (10 % contre 3 %) la fin des études à temps plein. Les femmes plus scolarisées invoquent par ailleurs un peu moins souvent que l'ensemble des femmes aptes la perte de leur conjoint (10 % contre 14 %);
- les adultes aptes plus scolarisés affichent une plus courte durée cumulative de présence à l'aide sociale : 39 % contre 24 % présentent une durée cumulative de moins de 2 ans, tandis que 11 % comparativement à 25 % présentent des durées de 10 ans et plus. Ce phénomène peut être dû au fait que les adultes plus scolarisés sont plus jeunes;
- les adultes aptes plus scolarisés sont proportionnellement plus nombreux que l'ensemble des adultes aptes à participer aux mesures de développement de l'employabilité (14 % contre 9 %) et à se déclarer intéressés à l'une ou l'autre de ces mesures (17 % contre 9 %). Ces gains au niveau de la participation et de la disponibilité proviennent principalement d'une réduction du phénomène de la non-disponibilité chez les adultes plus scolarisés (21 % de non-disponibles contre 33 % chez l'ensemble des adultes aptes). Par ailleurs, les différences observées quant à la classification des femmes et des hommes plus scolarisés reflètent sensiblement les mêmes différences qu'au sein de l'ensemble des adultes aptes;
- la non-disponibilité des adultes aptes plus scolarisés est davantage liée à la présence d'enfants à charge (60 % contre 49 % pour l'ensemble des adultes aptes non disponibles) et moins fréquemment à l'âge des personnes (16 % contre 33 %). Les femmes (73 % contre 63 %) et les hommes (19 % contre 10 %) plus scolarisés invoquent plus souvent la présence d'enfants à charge. On remarque le phénomène inverse pour ce qui est de l'âge (55 ans et plus). Par ailleurs, l'état de santé concerne une plus forte proportion de femmes scolarisées (17 % contre 13 %). Les hommes scolarisés non disponibles sont aussi proportionnellement plus nombreux que l'ensemble des hommes non disponibles (37 % contre 26 %) à présenter des problèmes de santé;
- les adultes aptes plus scolarisés participent moins à la mesure Rattrapage scolaire que l'ensemble des adultes aptes participants (13 % contre 36 %). Parmi les personnes participant à la mesure Rattrapage scolaire, on note une forte proportion (43 %) de

personnes nées hors Canada. Par contre, les adultes aptes plus scolarisés sont proportionnellement plus nombreux à participer à RADE (33 % contre 18 %), à SMT (5 % contre 4 %), aux mesures désignées dans le cadre de l'Accord Canada-Québec sur la formation professionnelle (4 % contre 3 %) et à REPS (7 % contre 3 %);

- les adultes aptes plus scolarisés participent plus fréquemment à PAIE que l'ensemble des adultes aptes; en novembre 1995, leur taux de participation s'établit à 8 % comparativement à 4 % pour l'ensemble des adultes aptes.

En troisième partie, ont été examinées les expériences de travail de l'ensemble des adultes classés au programme APTE qui bénéficient d'une formation collégiale ou universitaire. Cette analyse a permis de constater que parmi ces adultes plus scolarisés, les femmes sont proportionnellement aussi nombreuses que les hommes à déclarer une expérience de travail (93 % et 94 % respectivement). Cependant, les hommes mentionnent des expériences de travail plus diversifiées que les femmes.

Dans l'ensemble, 5 % des prestataires scolarisés déclarent des expériences de cadres supérieurs ou intermédiaires. On retrouve également 17 % de personnel professionnel, 16 % de personnel spécialisé et 8 % de personnel technique.

Par ailleurs, 15 % des personnes déclarent des dernières expériences de travail qui requièrent généralement des études, sinon des diplômes, universitaires. Près du tiers de ces personnes (29 %) sont des ex-enseignants, ex-enseignantes, ex-conseillers et ex-conseillères pédagogiques ainsi que des personnes ayant occupé des postes de cadres supérieurs. Les femmes sont surreprésentées (60 %) parmi les personnes qui déclarent une expérience reliée à l'enseignement, alors qu'elles sont sous-représentées (30 %) parmi les personnes ayant occupé des postes de cadres supérieurs. Plus de la moitié (55 %) des personnes dont les dernières expériences de travail nécessitent des études universitaires sont des personnes qui sont nées hors Canada. C'est particulièrement le cas pour les médecins, les dentistes et les vétérinaires dont 92 % sont nés hors Canada, pour les professionnels et professionnelles en génie (91 %), les pharmaciens, pharmaciennes, diététistes et nutritionnistes (65 %). Cette surreprésentation de prestataires nés hors Canada parmi ces groupes professionnels témoigne des obstacles particuliers auxquels se heurtent ces personnes pour que leur soient reconnues les formations et les expériences de travail acquises à l'étranger.

Finalement ont été identifiées les principales difficultés auxquelles se heurtent les personnes plus scolarisées quant à leur réinsertion au marché du travail. Après avoir rappelé que ces personnes scolarisées ne sont pas à l'abri des divers obstacles à l'emploi auxquels sont confrontés les divers groupes présents à l'aide sociale (femmes, familles monoparentales, personnes nées hors Canada, ainsi que certains groupes d'âge), on a tenté de dégager certains obstacles particuliers aux personnes disposant d'une scolarité plus élevée.

## Conclusion

---

Au-delà du paradoxe lié au fait qu'une scolarité plus élevée pouvait, dans certaines circonstances, constituer un véritable obstacle à l'emploi, on a pu dégager certaines grandes catégories d'obstacles que doivent affronter les personnes plus scolarisées.

Ainsi, les personnes nées hors Canada font face à la complexité et à la longueur du processus de reconnaissance des équivalences ainsi qu'aux problèmes liés à l'exercice de certaines professions régies par une corporation.

De même, les jeunes diplômés doivent affronter la concurrence des adultes plus expérimentés, bien que moins scolarisés. Cette situation tiendrait au fait que dans une perspective de court terme, les employeurs auraient tendance à préférer les qualifications acquises lors du travail à celles résultant du passage dans le système de formation académique.

Pour leur part, les personnes moyennement scolarisées éprouveraient des difficultés particulières résultant du comportement de bon nombre d'entreprises en période de conjoncture difficile. En effet, les entreprises privilégieraient deux types particuliers de main-d'oeuvre : une main-d'oeuvre plus qualifiée et plus instruite pour ses compétences et une main-d'oeuvre moins instruite à qui on octroie des bas salaires. Entre les deux, au gré des besoins, les catégories intermédiaires seraient soumises à une plus grande précarité.

Par ailleurs, les personnes plus scolarisées qui perdent leur emploi seraient aux prises avec plusieurs obstacles psychologiques (perte d'estime de soi, dépression, stress, isolement social). Ces obstacles résulteraient du fait que les personnes plus scolarisées ne disposeraient pas de modèles d'adaptation qui leur permettraient de gérer la perte de leur emploi ainsi que la chute de statut social qui en résulte.

Bien que la scolarité demeure un solide rempart contre le chômage, un autre obstacle, dont les personnes plus scolarisées ne seraient pas totalement épargnées dans le contexte actuel de croissance du chômage, résulterait dans l'affaiblissement de l'effet de la scolarisation et de la formation elles-mêmes en tant que protection contre le chômage.

Par ailleurs, en plus d'avoir à faire face à un marché du travail de plus en plus restreint, les personnes plus scolarisées qui sont devenues prestataires de l'aide sociale à la suite de la perte de leur emploi doivent tenter de s'ajuster aux modifications survenues au marché du travail. Ces modifications ont provoqué une réduction de l'importance du salariat au profit de rapports de type contractuel, donc, plus souvent précaires.

Au Québec, la présence massive des «baby boomers» dans les emplois stables, hautement qualifiés, bien rémunérés et à taux élevé de scolarité, constituerait un obstacle supplémentaire à l'intégration à l'emploi de ceux et celles qui ont obtenu leurs diplômes au cours des années quatre-vingt. Deux facteurs seraient responsables de cette situation : la dévalorisation des titres scolaires et la précarité générale de l'emploi. Il en résulterait des taux de chômage plus élevés chez les finissants des secteurs préuniversitaire et technique au collégial ainsi qu'un amenuisement de la correspondance entre la formation reçue et l'emploi occupé par ceux et celles qui travaillent à temps plein.

---

## LEXIQUE

### *Aide sociale*

Aide financière octroyée dans le cadre des programmes Soutien financier et APTE aux personnes qui n'ont pas de ressources suffisantes pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Elle comble la différence entre les besoins essentiels des ménages et les ressources dont ils disposent.

### *APTE (Actions positives pour le travail et l'emploi)*

Programme qui s'adresse aux prestataires aptes à subvenir à leurs besoins. Il leur fournit une aide sociale correspondant aux besoins de base à court ou à moyen terme, selon la catégorie. Ce programme favorise l'intégration ou la réintégration de ces prestataires au marché du travail. Il comporte les quatre catégories suivantes :

**non disponible** : personne qui n'est pas en mesure de participer à une mesure de développement de l'employabilité qui peut lui être proposée pour des raisons précisées par la loi : l'âge (55 ans ou plus), l'incapacité physique ou mentale temporaire, la grossesse, la présence d'enfants qui ne fréquentent pas l'école, la charge d'une personne dont l'état physique ou mental exige des soins constants;

**disponible** : personne qui manifeste le désir de participer à une mesure de développement de l'employabilité qui ne peut lui être offerte au moment de sa demande;

**participant** : personne qui participe à une mesure de développement de l'employabilité;

**non participant** : personne qui déclare chercher du travail par elle-même, qui ne désire pas participer à une mesure ou qui vient de terminer une mesure sans indiquer sa disponibilité pour une autre.

À chacune de ces catégories correspond un barème particulier qui influence la prestation octroyée. Lorsque deux adultes d'un même ménage sont classés de façon différente, le ménage se voit attribuer le barème **mixte**.

### *Classification*

Processus à partir duquel les adultes sont inscrits au programme Soutien financier ou à l'une des catégories du programme APTE.

### *Durée cumulative de présence à l'aide sociale*

Nombre total de mois où le ménage a été présent à l'aide sociale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1975.

### *Enfant à charge*

Personne mineure, non mariée ou qui ne l'a jamais été, ou personne majeure qui fréquente un établissement scolaire et qui n'a pas de conjoint ou n'a jamais été mariée. L'enfant à charge ne doit pas être le parent d'un enfant à sa charge et doit dépendre, pour sa subsistance, soit d'un parent, soit d'un adulte qui en a la garde en vertu du jugement d'un tribunal.

### *Ménage*

Appellation générale désignant un adulte seul ou une famille avec ou sans enfants.

### *Mesures de développement de l'employabilité*

Activités visant à améliorer l'employabilité du client; à mieux le situer en regard de ses choix et de ses acquis; à accroître ses qualifications scolaires ou professionnelles; à lui permettre l'acquisition et le développement de talents, d'attitudes et de comportements susceptibles d'augmenter ses possibilités d'accéder au marché régulier de l'emploi et de s'y maintenir. Ces mesures sont subdivisées en trois catégories : les mesures de formation, les mesures préparatoires à l'insertion et les activités communautaires.

**Les mesures de formation comprennent** Rattrapage scolaire (RS), Retour aux études postsecondaires pour les chefs de famille monoparentale (REPS), Formation sur mesure en établissement et autres formations.

**Les mesures préparatoires à l'insertion comprennent** Stages en milieu de travail (SMT), Reconnaissance des activités de développement de l'employabilité (RADE), Services externes de main-d'oeuvre (SEMO) et Transition-travail.

**Les activités communautaires comprennent** Expériences de travail (EXTRA) et Jeunes volontaires.

### *Nombre d'années de scolarité*

Nombre d'années de scolarité déclaré par la personne requérante au moment de son admission à l'aide sociale. Le nombre d'années de scolarité peut être modifié par la suite, s'il y a lieu.

*PAIE*

Programme qui vise à favoriser l'accès des prestataires de l'aide sociale à des emplois au moyen de subventions versées à l'employeur. Généralement, ces emplois procurent à la personne participante un revenu suffisant pour lui permettre de quitter l'aide sociale.

*Taux de féminité*

Proportion de femmes dans l'ensemble des personnes d'un groupe donné.

**BIBLIOGRAPHIE**

BECKETT, Francis. «Graduates under a cloud», *Guardian Education*, 28 septembre 1993, p. 6.

BÉDUWÉ, Catherine et Jean-Michel ESPINASSE. «France : Politique éducative, amélioration des compétences et absorption des diplômés par l'économie», *Sociologie du travail*, no 4/95, pp. 527-556.

BERNARD, Paul et Johanne BOISJOLY. «Les classes moyennes : en voie de disparition ou de réorganisation», *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Les presses de l'Université de Montréal, 1992.

BLYTHE, Scot. «Changing the rules», *Maclean's*, 2 août 1993, pp. 35-37.

BORGEN, William, Wendy E. HATCH et Normand E. AMUNDSON. «The experience of unemployment for university graduates : An exploratory study», *Journal of employment counselling*, volume 27, numéro 3, septembre 1990.

BOURDON, Jean. «La formation contre le chômage, une vision économique réévaluée de l'investissement éducatif», *Sociologie du travail*, no 4/95, pp. 503-525.

CLAMENÇON, Mireille et Laurence COUTROT. «La relation formation chômage. France : Quelques résultats d'analyse secondaire et bilan bibliographique», *Sociologie du travail*, no 4/95, pp. 739-756.

CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE. *Avis au Ministre de l'enseignement supérieur et de la science sur l'emploi des diplômés en sciences sociales humaines*, Avis no 86-01, adopté à Rimouski, le 2 avril 1986, 64 p.

COUSINEAU, Jean-Michel et Pierre FORTIN. «Le défi de l'emploi», *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Les presses de l'Université de Montréal, 1992.

DUCHESNE, Doreen et David FOOT. «David Foot traite de cheminement professionnel», Entrevue de Doreen Duchesne, *L'emploi et le revenu en perspective*, catalogue 75-001F, Statistique Canada, hiver 1994.

DUFOUR, Stéphane, FORTIN, Dominic et Jacques HAMEL. «Sociologie d'un conflit de jeunesse : la génération du «baby boom» et les «baby busters»», *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. XCVII, 1994, pp. 277-299.

DUFOUR, Stéphane, FORTIN, Dominic et Jacques HAMEL. «Sociologie d'un conflit de générations : les «baby boomers» et les «baby busters»», *Revue internationale d'études canadiennes*, numéro hors série, hiver 1993, pp. 9-22.

## Bibliographie

---

EMPSON-WARNER, Susan et Harvey KRALN. «Unemployment and occupational aspirations : A panel study of high school graduates», *The Canadian Review of Sociology and Anthropology*, 29.1, février 1992, pp. 38-54.

FLUET, Claude et Pierre LEFEBVRE. «La sécurité du revenu», *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Les presses de l'Université de Montréal, 1992.

FRÉCHET, Guy et Michel BERNIER. *Les personnes moyennement scolarisées et la précarité de l'emploi : une analyse des données de l'enquête sur l'activité*, Institut québécois de recherche sur la culture, octobre 1991, 59 p.

GAGNON, Claire. «Les nouveaux diplômés au carrefour de la pauvreté», *Santé Société*, volume 14, no 4, automne 1992, pp. 17-18.

GERGEN, David. «Message to job seekers : Good luck», *U.S. News and World Report*, 21 septembre 1992, p. 45.

GHISHOLM, Patricia. «The graduate : Out of school out of work : In the recession, an university degree is little help in getting a good job», *Maclean's*, 22 juin 1992, pp. 40-42.

HAMEL, Jacques. «Brèves notes sur une opposition entre générations. La génération gâtée et la génération perdue», *Sociologie et sociétés*, vol. XXVI, no 2, automne 1994, pp. 165-176.

HAMEL, Jacques. «Deux générations d'étudiants et d'étudiantes face à la valeur de leur diplôme. Communication donnée à l'occasion de la séance «Trajectoires et insertion professionnelle des jeunes universitaires» du colloque de l'Association des sociologues anthropologues de langue française», Université McGill, jeudi le 15 mai 1996, 13 p.

HAMEL, Jacques. «Le droit de cité des jeunes en sociologie», *Sociologie et sociétés*, vol. XXVIII, no 1, printemps 1996, pp. 3-12.

JALBERT, Annette. «Un paradoxe italien : le chômage des jeunes», *Sociologie du travail*, no 4/95, pp. 697-714.

LANCTÔT, Pierre. *Les expériences de travail déclarées par les prestataires du programme APTE*, Ministère de la Sécurité du revenu, Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, juin 1995.

LANGLOIS, Simon. «Inégalités et pauvreté : la fin d'un rêve ?», *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Les presses de l'Université de Montréal, 1992.

LEWELLYN, SMITH, Julia. «Major's army of misfits», *Time*, 22 juin 1993, p. 16.

MANÈGRE, Jean-François. *L'immigration et le marché du travail, un état de la question*, Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, juillet 1993.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement. *Regards sur l'éducation : Les indicateurs de l'OCDE*, Paris, 1995.

PAQUETTE, Claude. *Des idées nouvelles pour un monde qui vacille*, Éditions Québec/Amérique, novembre 1991, 358 p.

POULIN Robert et Martine ROY. La Relance au collégial : situation au 31 mars 1994 des sortantes et des sortants diplômés de l'enseignement collégial en 1991-1993 : formations préuniversitaire et technique, Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, Direction générale de l'enseignement collégial, Direction de la recherche et du développement, Secteur des études, 1995, 260 p.

SCHAUFELI, Wilmar B. et Nico W. VAN YPEREN. «Unemployment and psychological distress among graduates : A longitudinal study», *Journal of Occupational and Organizational Psychology*, 1992, 65, pp. 291-305.

SHERRIL, Stephen. «Out of college, out of work», *Newsweek*, 2 décembre 1991, p. 12.

Société régionale de développement de la main-d'oeuvre de Montréal. *Les besoins de développement de la main-d'oeuvre immigrante de la région de Montréal*, février 1994.

WALKER, Susan. «Students graduate - to unemployment», *Toronto Star*, 29 juillet 1991, p. A-1.